

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3559**

commune (s) : Oullins

objet : Voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie - Marché n° 5 : eaux pluviales - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3559**

commune (s) : Oullins

objet : **Voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie - Marché n° 5 : eaux pluviales - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux d'eaux pluviales pour la voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie sur la Commune d'Oullins.

Par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008, l'opération de la voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie sur la Commune d'Oullins a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement.

Par délibérations n° 2009-0909 du Conseil du 28 septembre 2009 pour les études et la maîtrise d'œuvre et n° 2012-2719 du 13 février 2012 pour les travaux, le Conseil de communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant total de 6 135 000 € TTC sur le budget principal.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée et, dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 juillet 2012, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise EHTP Rhône-Alpes pour un montant de 212 294,00 € HT, soit 253 903,62 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux pour la voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie sur la Commune d'Oullins - marché de travaux de plantations, ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise EHTP Rhône-Alpes pour un montant de 212 294,00 € HT, soit 253 903,62 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, individualisée sur l'opération n° 0P08O2058 les 28 septembre 2009 et 13 février 2012, pour la somme de 6 135 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2012 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 231 510 - fonction 811.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.